



REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE D'AUJOLS

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

## COMPTE-RENDU

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Claude MERLI, Pierre BORJON, Jean OLLER, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Yasmina LOISEAU, Anne-Sophie GABET.

**Absents excusés** : Thierry POUZERGUES, Michèle BERGOUGNOUX, Jean-Louis SATTLER.

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie GABET

### LA SEANCE S'EST DECOMPOSEE EN DEUX PARTIES :

**1<sup>ère</sup> partie de séance** : désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

### ELECTIONS SÉNATORIALES : Désignation du délégué et des suppléants

Lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, les sièges de 170 sénateurs sur les 348 de la Haute Assemblée seront renouvelés pour un mandat de six ans. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par près de 75.000 grands électeurs. Le collège électoral est composé des sénateurs et des députés, des conseillers départementaux et des conseillers régionaux, et des délégués des conseils municipaux.

Le conseil municipal de la commune d'Aujols se réunit ce jour pour désigner au scrutin majoritaire à deux tours ses délégués municipaux et suppléants.

Le bureau se compose des deux conseillers municipaux les plus jeunes et les plus âgés alors présents :

- Flavie Talou-Jaffrennou
- Anne-Sophie Gabet
- Claude Merli
- Thierry Deltheil

Les candidats sont :

- Geneviève Dejean : titulaire
- Thierry Deltheil : 1<sup>er</sup> suppléant
- Jean Oller : 2<sup>ème</sup> suppléant
- Claude Merli : 3<sup>ème</sup> suppléant

Huit votants au total sont présents pour désigner les délégués municipaux et leurs suppléants.

Après un seul tour de scrutin, les résultats des votes sont les suivants :

<b>Geneviève Dejean</b>	Déléguée titulaire	8 votes
<b>Thierry Deltheil</b>	1 <sup>er</sup> suppléant	8 votes
<b>Jean Oller</b>	2 <sup>ème</sup> suppléant	8 votes
<b>Claude Merli</b>	3 <sup>ème</sup> suppléant	8 votes
Votes blancs		0 vote
Votes nuls		0 vote
Abstention		0 vote

### Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

### CIMETIÈRE & COLUMBARIUM : Avenant n° 2 - CONDUCHÉ (Lot 1)

A l'avancement du chantier des travaux d'agrandissement du cimetière, il s'est avéré que le mur de soutènement situé sous le presbytère au fond de la parcelle était beaucoup plus abîmé que prévu, notamment à cause du déversement des eaux pluviales du presbytère dans la terre retenue par le mur. Cet aléa a obligé l'entreprise Conduché, titulaire du lot n°1, à engager des travaux non chiffrés lors du marché. Le devis des travaux supplémentaires s'élève à 4 140,00 euros HT.

**Délibération** : Le conseil municipal délibère et valide à l'unanimité l'avenant n°2 du marché du cimetière pour un montant de 4 140,00 euros HT, soit 4 968 euros TTC.

### TRANSPORT SCOLAIRE : Maintien et financement des accompagnateurs scolaires

Dans le cadre de la réorganisation des transports scolaires, le Conseil Départemental du Lot a décidé de ne pas maintenir les postes d'accompagnateurs chargés d'accompagner les tout petits dans les bus. Il propose toutefois une aide financière transitoire aux communes qui souhaiteraient maintenir ce dispositif pour l'année 2017/2018. Cette aide financière s'élève à 50% du coût de la masse salariale que représente le dispositif.

Notre RPI (Flaujac/Pujols, Aujols et Cieurac) souhaite maintenir deux postes d'accompagnateurs dans les bus scolaires et devra donc financer 50% de son coût. Il est proposé que la commune de Flaujac-Pujols soit le seul employeur de ces deux accompagnateurs. La participation de la commune d'Aujols à ce dispositif s'élèverait à environ 2300 euros pour l'année 2017/2018, soit environ 900 euros pour les seuls mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2017.

**Délibération** : Le conseil délibère et accepte à l'unanimité le maintien et le financement des accompagnateurs dans les bus scolaires.

### QUESTIONS DIVERSES :

- **Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine** : nous avons reçu la convention de souscription avec Fondation du patrimoine, relative à notre projet de restauration de l'église Saint Jean Baptiste. Il convient désormais de définir une date pour la signature de cette convention avec Monsieur VERMANDE et Madame GARDOU, délégué(e)s territoriaux Lot de la Fondation du patrimoine.
- **Affaires scolaires** : Nous attendons l'avis de l'inspecteur d'académie de notre secteur concernant le maintien de la semaine de 4,5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours afin de définir les emplois du temps du employés communaux en charge des services périscolaires. Une réunion de la commission « affaires scolaires » sera très prochainement programmée afin d'en discuter.